RAPPORT

DU

CAPITAINE DES CANONNIERS

DE GARDE AU CHATEAU DES TUILERIES,

Du jeudi 9 au vendredi 10 août 1792;

Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale.

Renvoyé à la Cour martiale.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
1792.

RAPPORT

DU

CAPITAINE DES CANONNIERS

DE GARDE AU CHATEAU DES TUILERIES,

Du jeudi 9 au vendredi 10 août 1792.

LE jeudi, en arrivant à une heure, ayant fait placer mes pièces au lieu ordinaire, je fus dîner avec quatre de mes canonniers, dont le ſergent-major. Là, nous avons trouvé deux Marſeillois que je connois, & qui ont dîné avec nous. Nous avons eu une converſation patriotique, relative au quart-d'heure où nous étions, diſant que j'aimerois mieux être Anglois que François eſclave.

En ſortant de dîner, un grenadier portant le pompon blanc à ſon chapeau, & le ruban de la croix de Saint-Louis, s'approcha de moi, à l'inſtant que je demandois

au maçon pour quel ſujet on poſoit des barrières à hauteur d'appui à la porte royale. Il me frappa ſur l'épaule, en me diſant : *Brave capitaine, c'eſt pour ces brigands de Marſeille qui ſont venus à Paris pour tout piller, & qui menacent de venir aſſaſſiner le roi & la reine cette nuit.* Je lui ai demandé s'il connoiſſoit bien les Marſeillois, pour tenir de tels propos à leur égard; que j'en connoiſſois une grande partie, & notamment le commandant en chef & celui en ſecond; que c'étoit preſque tous gens établis. Il m'a répondu que c'étoit un tas de jean-f......, & moi auſſi. Je lui dis que ſi nous n'étions point en pareille place, je ſaurois bien lui faire changer ſes propos.

De là, je fus à l'Aſſemblée nationale, ſachant que M. Pétion y étoit; j'y arrivai à l'inſtant qu'il faiſoit le rapport de la commune pour la formation d'un camp de 600 hommes ſur les places du Carrouſel & de Louis XV. Son diſcours fini, je me retirai à mon poſte, auquel on me fit rapport que pendant mon abſence, il étoit venu au canonnier de faction, vis-à-vis les pièces, pluſieurs gardes nationales, de garde ce jour-là avec nous, dire que j'aurois mérité d'être arrêté, pour les propos que j'avois tenus, ainſi que mes canonniers, en dînant. J'ai répondu que cela ne m'inquiétoit pas beaucoup, & qu'il falloit toujours être ferme dans notre opinion, comme canonniers, & ne pas quitter le poſte.

A la nuit tombante, M. Agate, magaſinier de l'Arſenal, arrive avec un ordre de M. Pétion, pour faire poſer les tentes néceſſaires pour le camp mentionné ci-deſſus; il fut à l'état-major, qui s'y oppoſa, & le chargea d'une lettre pour M. Pétion. M. Agate me rencontra, & me fit part de la réponſe de l'état-major. Je le priai de rentrer avec moi à l'état-major. Je leur obſervai qu'ils avoient tort de s'oppoſer à la formation du camp; que je m'étois trouvé à l'Aſſemblée quand M. Pétion l'avoit propoſé, & qu'il avoit été très-applaudi. On me

fit réponse que cela ne pouvoit pas être. Je demandai de pouvoir prendre une tente pour moi & mes canonniers ; ce qui me fut refusé. Avez-vous, me dirent ils, apporté de la munition avec vous ? Je répondis qu'il devoit y en avoir dans le caisson de réserve. Ils me dirent qu'ils ne le croyoient pas trop garni. Je leur avouai donc que j'en avois ; mais savoir pour qui. Ils me répondirent que c'étoit contre les brigands qui devoient venir. Je me retirai vers mes pièces, & je trouvai mes camarades. Je leur recommandai de ne pas quitter leurs pièces ; que j'allois aller à la commune pour avoir une tente. Je reçus l'ordre de M. Sergent d'en prendre une, laquelle j'ai posée à côté de mes pièces. L'ayant posée, le sieur Guyaux, commandant de notre bataillon, vint me trouver ; il me demanda quelle nouvelle j'avois apprise en route : je lui fis part que j'avois rencontré le long de ma route beaucoup, & presque à chaque pas, de gros groupes de monde rassemblé, faisant la motion d'aller s'assembler à la Bastille, & qu'un grand nombre y alloit déjà sans armes. Il me pria d'aller avec lui à l'état-major ; ce que je fis. En entrant, il dit au commandant : Voilà le capitaine des canonniers qui revient de la municipalité. Je leur répétai ce que je venois de dire, & que je venois d'envoyer chez moi dire qu'on eût soin de tenir bien fermée la chambre où sont déposées les armes pour armer ma compagnie. Je leur fis sentir leur tort d'avoir refusé la proposition de M. Pétion. Leur réponse fut de me dire que si l'attroupement venoit, on feroit feu dessus ; sur quoi je leur répondis net, que jamais je ne tirerois sur le peuple, & je me retirai. Ils firent partir un cavalier d'ordonnance, pour s'informer si ce que j'avois dit concernant les rassemblemens à la Bastille, étoit vrai. Le cavalier, de retour, dit qu'il n'avoit pu aller plus avant que la rue de la Mule ; & que là le peuple l'avoit engagé à ne pas aller plus loin, parce qu'il seroit arrêté.

L'état-major donna des ordres à M. Doucet, adjudant-général, pour qu'il allât faire battre la générale dans tous les quartiers de Paris, & donner ordre à plusieurs bataillons de venir aux Tuileries avec leurs pièces de canon entre onze heures & minuit. Le maire étant au château, fut consigné; il alla se promener dans le jardin des Tuileries. J'entendis dire à plusieurs grenadiers & autres gardes nationales, gens suspects, que Pétion étoit un f..... gueux, & qu'on pouvoit le mettre au rang des Marseillois & des canonniers qui sont ici. Je me retirai à mon poste; j'y trouvai qu'on avoit donné ordre à mes canonniers d'avancer leurs pièces proche la porte royale, & que l'on avoit formé des pelotons derrière & sur le côté de mes pièces. En traversant le bataillon pour rejoindre mes pièces, j'entendis dire par des grenadiers & autres, que si nous ne voulions pas faire feu, ils nous le feroient bien faire malgré nous, & à coups de baïonnettes. Arrivant à mes pièces, j'avertis mes camarades de ma compagnie de ce que je venois d'entendre dire. Ils me répondirent qu'ils l'avoient entendu aussi. Je voulus donner les ordres pour faire remettre les pièces dans leur première position. Doucet, adjudant-général, vint, & me dit que c'étoit lui qui les avoit fait mettre là; qu'il entendoit & qu'il prétendoit qu'elles y restassent. Je le renvoyai, en lui disant que je n'avois pas d'ordre à recevoir de lui, & que je savois ce que j'avois à faire, vu qu'il y avoit un adjudant-général d'artillerie aux Tuileries. Il fut se plaindre au commandant de notre bataillon, afin qu'il me fît des reproches, en lui disant: *Parlez donc à Langlade.* Le commandant lui répondit qu'il étoit tranquille sur mon compte; qu'il connoissoit ma façon de penser, & qu'il me laisseroit faire. Il parut au même instant à mes pièces deux officiers municipaux, que le lieutenant de ma compagnie m'a dit connoître. A cet instant, il étoit aux environs de deux heures du

matin. Voici le langage que ces officiers municipaux nous ont tenu : Il faut nous diſpoſer à bien nous défendre : tous ces Marſeillois ſont des brigands ; la plupart ont été fouettés, marqués ; ils ont mis des véſicatoires ſur leur épaule pour faire diſparoître la marque. Un de mes canonniers leur répondit qu'il étoit bien malheureux que l'on attribuât tout le mal à ceux qui en font le moins. Je lui frappai ſur l'épaule, pour lui impoſer ſilence, & lui dis que ce n'étoit que de moi qu'il devoit recevoir des ordres.

Les officiers municipaux ſe retirèrent, ſur la réponſe que mes canonniers leur firent, qu'ils connoiſſoient leur capitaine, & qu'ils ſe repoſoient ſur lui. Nous reſtâmes tranquilles juſque ſur les quatre heures, auxquelles je donnai ordre de retirer les pièces en arrière, vu que nous étions trop près de la porte royale. Auſſitôt le ſieur Doucet, adjudant-général, parut en me diſant d'un air bruſque, qu'il falloit que je reſtaſſe là. Je lui répondis qu'il ne connoiſſoit pas la poſition de l'artillerie ; que s'il la connoiſſoit, il ne parleroit pas de cette manière. A l'inſtant s'approchèrent un commiſſaire des guerres, M. Lachenay, chef de légion, & un autre individu avec un habit bleu brodé en or, & décoré de la croix de Saint-Louis, en me diſant qu'il ne falloit pas avoir de raiſon ; qu'il falloit être tous d'accord, pour ſe défendre contre tous les brigands qui avoient déja pillé pluſieurs boutiques dans les rues Saint-Denis & Saint-Martin ; & dans le fauxbourg Saint-Antoine, & qu'enſuite ils devoient venir aſſaſſiner le roi & la reine. Je leur obſervai qu'il étoit impoſſible de me défendre, attendu que j'étois trop près de la porte, & que cela gêneroit beaucoup la manœuvre. Alors ils conſentirent à me laiſſer reculer ; & par cette manœuvre, je parvins à faire retirer les pelotons qui étoient derrière moi, & qui m'avoient fort menacé la nuit. Ils revinrent cependant ſe placer derrière

moi. Je leur dis que je voulois abſolument avoir le derrière de mes pièces libre pour la manœuvre de mes avant-trains ; & je fus les chercher pour les placer derrière mes pièces ; ce que je n'avois pu faire pendant la nuit, où mes avant-trains m'ont été abſolument cachés par le bataillon qui étoit derrière nous. Au même inſtant, le ſieur Carle, colonel de la gendarmerie nationale, parut vis-à-vis nous ; il nous dit qu'il falloit être tous d'accord, & ne pas ſe diviſer ; qu'il ne croyoit pas que les grenadiers nous en vouluſſent ; il dérangea lui-même des chaiſes dont ces grenadiers s'étoient ſervis derrière nous : alors je mis mes avant-trains à leur place. Au même inſtant, arrivèrent pluſieurs bataillons avec leurs canons : les uns entrèrent dans la cour des princes, & les autres dans les Tuileries. Il en rentra quatre autres pièces, qui ſe placèrent à gauche dans la cour royale, & ſur laquelle deux autres pièces venant des Tuileries ſe mirent en batterie à côté de nous. Le commandant-général nous ordonna de charger. Je le défendis. Mais mon lieutenant le fit faire. Sur la raiſon que tinrent les officiers de l'état-major, que les brigands faiſoient marcher nos femmes & nos enfans à leur tête, mon lieutenant me répondit qu'on les prendroit par le flanc, ſi toutefois ils faiſoient feu. Le roi parut à la croiſée, entouré de pluſieurs perſonnes habillées de différentes couleurs, & principalement en vert, & beaucoup de grenadiers. Les cris redoublés de *vive le roi* ſe firent entendre de toutes parts. Il deſcendit dans la cour ; il pouvoit être à-peu-près cinq heures & demie, & commença ſa tournée par la droite, vers un bataillon qui ne faiſoit que d'entrer, & qui étoit armé de toutes ſortes d'armes. Il n'eut pas le ſuccès qu'attendoit ſa ſuite qui ne ceſſoit de crier ; car perſonne d'entre nous ne répéta ce cri.

Au bout de ce bataillon ſe trouvoient les quatre pièces mentionnées ci-deſſus, leſquelles n'étoient pas encore

dégagées de leurs avant-trains. Je fis tourner une pièce vers le château : le roi paſſant à ce moment, je pris mon chapeau à la main, & le levant en l'air, je criai de toutes mes forces *vive la nation !* ce qui fut répété par tous les canonniers, & à plusieurs repriſes. Plusieurs grenadiers de sa suite eurent l'audace de venir mettre le poing ſous le nez de mes canonniers : j'en fus ſi indigné, que je portai un coup de ſabre à un. Cela occaſionna un petit tumulte parmi les canonniers; mais il fut bientôt appaiſé.

Les canonniers ſervant les quatre pièces dont j'ai parlé ci-deſſus, indignés de voir comme on les traitoit, ſortirent de la cour royale, & vinrent ſe ranger avec ceux que les honnêtes gens appellent des brigands. Voyant mes camarades partis, & la conduite que l'on avoit tenue à notre égard, j'ordonnai d'amener les avant-trains à mes pièces, pour m'en aller. Auſſitôt le ſieur Doucet, adjudant général, me dit d'un ton ferme : F....., que faites-vous-là ? Vous quittez votre poſte; vous êtes un f.... lâche. Je lui répondis ſur-le-champ & ſur le même ton : Vous me reprochez que je quitte mon poſte; vous avez laiſſé partir mes frères d'armes avec leurs pièces : vous voulez donc me faire égorger en me forçant de faire feu ſur eux ? Il me dit que c'étoit la peur qui me faiſoit quitter mon poſte. Je lui répondis qu'il devoit me connoître, & que depuis le 12 juillet 1789 que j'avois pris les armes, je n'avois jamais fait aucun acte de poltronerie. Il ſe retira; & trouvant le ſergent-major de ma compagnie, qui étoit de faction au caiſſon, & qui s'approchoit de moi, voyant qu'il s'élevoit des difficultés entre nous, il lui reprocha qu'il quittoit ſon poſte, & qu'il reſſembloit à ſon capitaine. Il lui répondit qu'il étoit à ſon poſte. Au même inſtant, parurent pluſieurs officiers de l'état-major, entre autres, le ſieur Carle & l'individu habillé en bleu, dénommé ci-deſſus : nous eûmes alors une conférence enſemble, concernant les diſpoſitions du mo-

ment. Dans cet intervalle, nous demandâmes qu'il fût envoyé une députation, prise dans les grenadiers & autres corps qui se trouvoient là. Notre demande fut acceptée, la députation formée: le sergent-major de ma compagnie & deux grenadiers furent choisis; ils se rendirent à la place du Carrousel, où étoient ces soi-disant brigands, pour leur demander le motif de leur marche; s'il étoit vrai que leur dessein étoit d'assassiner le roi. Pendant ce temps, plusieurs grenadiers cherchèrent dispute à mes canonniers, vu la conduite que nous tenions, & sautèrent sur la pièce de gauche pour s'en emparer. Les canonniers qui la servoient se jetèrent dessus, & leur dirent qu'ils aimoient mieux mourir que de la céder. M. Lachenay aussitôt parut comme moi, & nous fîmes retirer les grenadiers. Je leur dis de faire leur métier de grenadiers; que j'étois dans le cas de faire mon métier mieux qu'eux, & qu'ils eussent à nous laisser faire notre devoir. Sur-le-champ j'ordonnai de charger les pièces; ce qui fut exécuté aussitôt. La députation rentra; elle nous rendit compte & à l'état-major, que ce n'étoient pas, ce qu'il s'étoit fait un plaisir de nous dire cette nuit, des brigands, mais tous nos frères des différentes sections de Paris; qu'ils venoient pour désarmer les Suisses, & qu'ils savoient qu'il y avoit un complot de formé. Il est entré une douzaine de nos frères d'armes du dehors, pour nous demander si, dans le cas où on ne voudroit pas leur ouvrir la porte, nous étions dans le dessein de faire feu sur eux. Notre réponse fut que non.

Le procureur-syndic du département arriva, accompagné de plusieurs membres, fit le tour de la cour, en proclamant la loi de repousser la force par la force, & vint ensuite se placer devant nos pièces; il me fit lecture de la loi, & me demanda si je me défendrois. Je lui répondis, oui, pourvu qu'il ouvrît la porte à nos frères d'armes, & qu'il leur proclamât la loi: alors, lui dis-je,

vous marcherez devant, jusqu'au premier coup de feu ; & s'ils tirent les premiers, j'engage ma parole d'honneur de me défendre jusqu'à la mort. Après ces paroles, il m'embrassa, me promit d'ouvrir la porte, & se retira. Au lieu de le faire, il se rendit au château, où étoit tout l'état-major. Un instant après, nous apprîmes que le roi & sa famille alloient à l'Assemblée nationale. Nous restâmes seuls dans la cour, avec un détachement de gendarmerie nationale, deux bataillons suisses, & un petit détachement armé de toutes sortes d'armes. Alors, nous commençâmes à respirer, & l'on ne cessoit de frapper de temps en temps à la porte.

Le roi rendu à l'Assemblée nationale, on donna des ordres à tout le monde de rentrer dans le château. Mon lieutenant & moi, nous approchâmes des Suisses ; nous leur dîmes qu'il y avoit plus de cent mille hommes dehors ; qu'ils feroient bien de mettre bas les armes, & de ne pas faire feu. Ils nous répondirent qu'on leur avoit bien commandé de le faire, mais qu'ils ne le feroient pas. Ils prièrent mon lieutenant d'aller parler à leurs chefs ; ce qu'il fit. La réponse de leurs officiers fut de nous envoyer à nos postes, pour faire notre devoir ; que pour eux, ils ne craignoient rien ; qu'ils sauroient bien vaincre cette canaille-là (en parlant du peuple). Nous revînmes à nos pièces ; nous ramassâmes nos fournimens , & changeâmes nos batteries de front de bataille, en les tournant du côté du poste d'honneur, la culasse adossée près les Suisses du côté de la cour Marsan.

Environ une demi-heure après, un officier supérieur de l'état-major du département de Paris, par un signal, ordonna aux Suisses & aux gendarmes nationaux à pied, d'aller occuper les portes du château des Tuileries ; ce qu'ils firent : ils passèrent par le vestibule, & en fermèrent sur eux les grilles. Quelques momens après, le Suisse à livrée de la porte royale leva la barre qui fermoit

le guichet de ladite porte, & se sauva. Alors nos frères qui étoient dans le Carrousel, & qui avoient patiemment attendu pendant environ deux heures, quoique frappant souvent à ladite porte pour la faire ouvrir, s'avancèrent, en nous criant : Frères, venez avec nous ; & voyant que nous étions sans défense, ils ouvrirent eux-mêmes les deux battans, & vinrent nous aider à sortir nos pièces. Aussitôt beaucoup de gendarmes nationaux sortirent du château, le chapeau au bout de leurs baïonnettes, en criant *vive la nation !* & vinrent se joindre à nous : alors nous conduisîmes nos pièces au milieu de la place du Carrousel, & nous les braquâmes sur le château.

Dans cette position, toujours espérant de réunir les Suisses avec nous, je retournai au château, où je vis le peuple dans la cour royale, rangé en bataille à droite & à gauche, faisant signe aux Suisses de se rendre. Par un signe que ceux-ci firent, nous comprîmes qu'ils le desiroient : aussitôt, avec confiance, nous entrâmes au château ; & montant l'escalier jusqu'à la porte de la chapelle, nous vîmes les deux côtés des escaliers, ainsi que le perron supérieur, remplis de Suisses, & quelques grenadiers nationaux. Nous les sommâmes, au nom de l'union, de se rendre, sans crainte pour leurs jours. Je fus reconnu par deux Suisses, qui me prirent par-dessous les bras, en pleurant, & me disant qu'ils souhaitoient que leurs camarades fissent comme eux. Nous descendîmes ensemble jusque dans la cour, où on leur ôta leurs armes en les embrassant. En m'en retournant pour monter dans le château, afin d'engager les autres à venir, j'apperçus que sur le balcon les Suisses jetoient leurs cartouches. Je fis signe de cesser, pour éviter une foule immense qui se pousseculoit pour les ramasser ; & poursuivant jusqu'au perron de la chapelle avec plusieurs de mes camarades, j'en repris deux autres. J'entendis leurs officiers qui leur défendoient de nous suivre. Je persistai à emmener ces

deux Suisses, en répondant aux officiers très-brusquement. A peine avois-je commencé à descendre, qu'un feu considérable commença à se faire par les Suisses, tant intérieurement qu'extérieurement. J'eus l'affreux spectacle de voir un des Suisses que je tenois, tué à côté de moi, & l'autre blessé. La terreur, la rage, le désespoir s'emparèrent de mon ame : je me sauvai à travers les balles qui siffloient à mes oreilles; & passant sur les corps morts, je volai à mes pièces qui étoient restées au Carrousel, pour venger mes frères assassinés par des monstres qui les avoient attirés par la confiance de s'unir ensemble.

Paris, ce 14 août 1792.

Signé LANGLADE, *capitaine des canonniers du troisième bataillon, sixième légion;* FLEURY, *sergent major;* SIMON & CHARLAT, *sergens,* RENETTE, DUBUT, BOUDET, BAROY, SIDOT.

Est comparu Alexandre Baroy, maître ferrurier, rue de Verneuil, volontaire dans les canonniers, compagnie Langlade;

Lequel dépose qu'étant de fervice aux Tuileries le jeudi 9 du préfent mois, fur les minuit, s'eft préfenté le fieur Doucet, adjudant, auquel le comparant a demandé fes intentions fur le manœuvrement à faire; furquoi ledit fieur Doucet a répondu : Ne vous inquiétez pas; allez vous-en tous à votre pofte : fur laquelle réplique, le comparant dit audit fieur Doucet, que lui ni fes camarades ne tireroient pas fur les citoyens qu'on s'attendoit voir arriver au château; fur quoi ledit Doucet tourna le dos à la compagnie, & s'en alla faire converfation avec des officiers fuiffes & des grenadiers, qu'il préfume être des Filles-Saint-Thomas. Ajoute le comparant, que cette nuit-là ledit fieur Doucet ne faifoit qu'aller & venir dans le château, d'où il montoit & defcendoit à chaque inftant; qu'après toutes fes allées & venues, & répliques, il a difparu; que cinq minutes après, ou environ, ledit comparant fe trouva feul avec le nommé Dubut, fon camarade; qu'ils furent tous deux provoqués par un grenadier, qui leur dit d'obéir; que la force qu'ils ont en leurs mains n'eft que pour détruire les Jacobins & autres fociétés; que les canonniers font induits en erreur; mais que plufieurs de ces canonniers fe trouvent actuellement de leur côté; que pendant cette converfation, plufieurs autres grenadiers fe font affemblés auprès dudit comparant & dudit Dubut, tenant le même langage; qu'au moment où ledit comparant & fon camarade alloient fe retirer, un chaffeur fe trouva près d'eux, & leur dit avec humeur : Les canonniers veulent foutenir les brigands; qu'impatientés de tous ces propos,

ledit comparant & ſon camarade ſe ſont retirés plus près de leurs canons, où ils ont toujours reſté. Leſdits grenadiers & chaſſeurs ſe ſont enallés plus loin. Sur les trois heures du matin, deux officiers municipaux ont paru au château, dans la cour royale; le même chaſſeur dont il vient d'être parlé, s'eſt approché deſdits officiers municipaux, qu'il ne connoît pas; mais que, ſur ce que leur diſoit le chaſſeur, les officiers ont dit très-haut qu'ils ſavoient qu'il y avoit beaucoup de Marſeillois. Et a ſigné, après avoir pris lecture de ſa dépoſition, qu'il atteſte véritable.

BAROY.

---

lui, comparant [illegible], son camarade fit [illegible] plus près de leurs canons, où ils ont toujours été, à leurs [illegible] portées de [illegible]. Sur les trois heures du matin, deux officiers marchèrent une partie du chemin, dans la [illegible], le même officier dont il [illegible], s'est approché [illegible], remarqua, qu'il ne connoit pas; mais que, lui ce que leur disoit le chasseur, les officiers [illegible] qu'ils [illegible] qu'il y avoit beaucoup de Marseillois. Et a signé, après avoir pris lecture de sa déposition, qu'il a dit contenir vérité.

BAROT.
